

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

19 février 1917.

Un procès d'espionnage a été plaidé à Charleroi le 12 courant. Etaient à la barre Maîtres Parant, du barreau de Charleroi, et Dorff (**Note** : Alfred), du barreau de Bruxelles, dont le dévouement ne se laisse ralentir en rien par la longueur de l'occupation.

L'affaire était grave ; elle mettait en cause, comme inculpés principaux, trois Bruxellois, Albert Dillie et les deux frères Vandermeere.

Albert Dillie, né à Bruxelles en 1893, était agent des postes comme tant d'autres vaillants : Corbisier, Neyts, Jacquet (**Note** : fusillés le 4 septembre 1916). Il rejoignit son régiment – les guides (**Note**) – au premier coup de tocsin, prit part aux grands combats de Liège, de Haelen, de Termonde, se replia sur Anvers et fit partie de la fameuse retraite qui aboutit aux batailles de l'Yser. Il y conquist ses galons de sous-officier.

Certain jour, en août 1916, ses chefs le firent appeler et lui demandèrent s'il consentirait à se charger d'une mission dangereuse en Belgique.

Dillie répondit « *oui* » sans hésitation. On l'envoya aussitôt à Folkestone où, pendant un certain temps, il suivit un cours d'espionnage principalement adapté à la surveillance des voies ferrées. Ce cours était très complet. L'expérience a appris que l'on ne peut tirer d'avantages sérieux de ce genre d'espionnage que s'il est poursuivi, de jour comme de nuit, pendant un temps assez long, sur un point déterminé et s'il est accompagné de renseignements recueillis de la même manière sur d'autres points de telles et telles lignes, de façon à permettre un coup d'oeil d'ensemble sur toute une section du réseau. Dillie apprit aussi à reconnaître les wagons destinés à transporter de l'artillerie lourde, ou de l'artillerie légère, ou des munitions, de ceux transportant des vivres, des chevaux, des explosifs ; à en faire le dénombrement systématique et à grouper ses renseignements d'une façon méthodique. Cela fait, on l'envoya dans je ne sais plus quelle localité hollandaise voisine de la frontière belge, où on compléta ses instructions quant aux moyens de faire passer subrepticement ses correspondances ; il y demeura pendant plus de temps qu'il n'était prudent – sans qu'il y eût aucune responsabilité dans ce retard – car toutes les localités frontières hollandaises sont infestées d'espions allemands. Il y a tout lieu de croire que Dillie était « brûlé » avant même d'avoir foulé le sol belge : non seulement il fut arrêté cinq semaines à

peine après sa rentrée au pays, mais jamais aucun des plis qu'il envoya à ses chefs n'atteignit sa destination. On croit donc qu'il fut « *filé* » dès son arrivée. Dillie, naturellement, ne s'en doutait pas ; il remplit si consciencieusement et si discrètement sa mission, que ni son père, ni sa fiancée, ne connaissaient les motifs de son retour inopiné en Belgique et n'étaient pas éloignés de le tenir pour un déserteur.

Vandermeeren, lui, était un pauvre diable, un « *sukkeleer* » un « *qu'il a plu dessus* ». Echoué, on ne sait comment, en France, il avait accepté, sans trop se rendre compte, semble-t-il, de l'importance de son acte, de faire de l'espionnage. Il avait suivi un cours, à Paris, mais il ne paraît pas qu'il y ait rien conquis. Quoi qu'il en soit, lui aussi revint en Belgique et fut adjoint à Dillie.

A peine arrivé à Bruxelles, Vandermeeren s'en fut trouver son frère à la Cité de la Bougie, où il exerçait le métier de rempailleur de chaises. A eux deux ils comptaient les trains, mais leur surveillance, exercée sans ordre ou méthode, était d'un rapport nul.

A l'audience, Dillie s'est montré parfait. Il a reconnu sans la moindre jactance, mais aussi sans la moindre réticence, les faits mis à sa charge : « *Je suis soldat ; j'ai accepté une mission derrière le front, comme auparavant j'en avais accepté nombre d'autres devant le front. Je n'ai pas réussi?* »

Ce n'est pas ma faute, car j'ai fait tout ce que j'ai pu pour réussir. Vous allez probablement me fusiller. Tant pis ! Quand on a fait campagne pendant 2 ans 1/2, on a si souvent vu la mort de près, qu'on finit par n'en plus avoir peur.»

Les deux frères Vandermeere ont eu une attitude nulle ; il n'y a pas d'autre mot.

Dillie et Vandermeere ont été condamnés à mort ; le frère de Vandermeere, le rempailleur de chaises, s'est vu infliger 10 ans de travaux forcés.

(pages 232-235)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

La rue Albert Dillie « s'est appelée **rue des Charrons** jusqu'en 1919 quand elle a été rebaptisée rue Albert Dillie pour commémorer un jeune Koekelbergeois fusillé par les Allemands à Charleroi, le 28 février 1917. **Albert Dillie** faisait partie des 14 engagés volontaires à la guerre 1914-1918 qui habitaient l'**impasse de l'Empereur** (actuelle **impasse des Combattants**). Une plaque commémorant ce jeune homme a été apposée sur le mur de la première maison de la rue en 1925 et son nom figure sur le mémorial de bronze placé sous le perron de la maison communale, en 1923. »

© **Koekelberg News** - 06/2012

<http://www.ebru.be/Streets/streets1081/bruxelles-1081-rue-albert-dillie.html>

La commune de Koekelberg devrait veiller à ce que le site suivant lui rende également hommage :

http://www.bel-memorial.org/all_names/dh.php

Il figure apparemment sous le nom d'Albert Dillé parmi les « *héros civils* » (dixit Adolphe BUYL) de **Charleroi**, dans la province du Hainaut, noms extraits de la « *Liste des civils condamnés à mort ou tombés victimes de l'invasion et de l'occupation* » (page 14, 4^{ème} partie) :

<http://www.idesetautres.be/upload/CHARLEROI%20HEROS%20CIVILS%201914-1918%20BUYL%20LYR.pdf>

Source : ***Nos héros morts pour la patrie. L'épopée belge de 1914 à 1918*** (*histoire et documentation*). *Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges.* (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...); Bruxelles, E. Van der Elst ; 1920, 370 pages (1^{ère} partie) + 160 pages (2^{ème} partie) + 75 pages (3^{ème} partie) + 31 pages (4^{ème} partie).

Grâce à Anne LANNOYE, avec la collaboration de DEBRUYNE Emmanuel, TALLIER Pierre-Alain, BAILLY Hippolyte et FUNCK Quentin ; ***Inventaire des archives de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front l'Ouest, 1914-1930*** (aux Archives Générales du Royaume), nous avons pu trouver trace d'un document :

[3526 Mot d'Albert \[Dillie\] à sa mère via l'Œuvre du Mot du Soldat, 4 avril 1916 \[Dossier van Malderen D 316\].](#)

[3527 Mot d'Albert \[Dillie\] à sa mère via l'Œuvre du Mot du Soldat, 4 avril 1916 \[Dossier van Malderen D 316\] \(suite\).](#)

http://search.arch.be/de/zoeken-naar-archieven/zoekresultaat/ead/index/zoekterm/Commission+d'enqu%C3%AAt+sur+la+violation+des+r%C3%A8gles+du+droit+des+gens/eadid/BE-A0510_002182_002443_FRE/open/c%3A4.c%3A2.c%3A16.c%3A17./anchor/descgrp-allied_material-bibliography

Quatre postiers François Mus, Léon **Jacquet**, Louis (Lodewijk) **Neyts** et Jean Baptiste **Corbisier** ont été condamnés à mort pour « *espionnage* » et fusillés le 4 septembre 1916. Voyez ce qu'en disent Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160906%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Régiment des guides :

<http://www.regiment-premier-guides.com/guerre%2014%20-%2018.htm>
<http://home.scarlet.be/~gd167470/Guides/>